

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Septembre 2017

2016

1	INTRODUCTION	5
1.1	Contexte de réalisation et spécificités.....	5
1.2	Chiffres clés et événements marquants 2016	7
2	ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION	9
2.1	Évolution de la population 1951-2016.....	9
2.1.1	<i>La croissance de la population se stabilise depuis trois ans</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Une croissance liée aux changements de législation.....</i>	<i>10</i>
2.2	Structure de la population 2016	11
2.2.1	<i>Une population âgée.....</i>	<i>11</i>
2.2.2	<i>5,2 % des Monégasques résident à l'étranger.....</i>	<i>12</i>
2.2.3	<i>Les Monégasques sont nés en majorité à Monaco.....</i>	<i>12</i>
2.2.4	<i>Plus de 40 % de la population est mariée.....</i>	<i>13</i>
3	NAISSANCE ET FÉCONDITÉ	14
3.1	Naissances.....	14
3.1.1	<i>Une natalité toujours élevée.....</i>	<i>14</i>
3.2	Âge moyen des parents à la naissance	15
3.2.1	<i>Les âges moyen de la mère au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950.....</i>	<i>15</i>
3.2.2	<i>Les âges moyen du père au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970</i>	<i>16</i>
3.3	Fécondité	17
3.3.1	<i>Une fécondité toujours élevée : 2,5 enfants par femme en 2016.....</i>	<i>17</i>
3.3.2	<i>La fécondité reste maximale entre 30 et 34 ans.....</i>	<i>18</i>
4	DÉCÈS ET ESPÉRANCE DE VIE.....	19
4.1	Décès	19
4.1.1	<i>Un taux de mortalité dans la moyenne des dix dernières années.....</i>	<i>19</i>
4.2	Espérance de vie et âge moyen au décès.....	20
4.2.1	<i>Un écart d'espérance de vie à la naissance de 5,5 ans entre hommes et femmes.....</i>	<i>20</i>
4.2.2	<i>L'espérance de vie à la naissance continue de progresser</i>	<i>21</i>
4.2.3	<i>L'âge moyen au décès est au plus haut</i>	<i>22</i>
5	MARIAGES ET DIVORCES.....	23
5.1	Mariages.....	23
5.1.1	<i>Une nuptialité plus basse en 2016.....</i>	<i>23</i>
5.1.2	<i>Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e).....</i>	<i>24</i>
5.1.3	<i>Près de 90 % des mariages célébrés à Monaco.....</i>	<i>24</i>
5.1.4	<i>L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression</i>	<i>25</i>
5.2	Divorces	26
5.2.1	<i>34 divorces en 2015, au plus bas depuis 2005.....</i>	<i>26</i>
5.2.2	<i>Près de 45 % des unions rompues pour la génération de mariage 1990-1999</i>	<i>27</i>
6	POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ	28
6.1	La majorité des Monégasques l'est par filiation	28
6.2	Le nombre d'obtention de la nationalité par mariage est stable depuis 2013	29
6.3	61,4 % des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage	30
7	COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	31
8	DÉFINITIONS.....	33

1 Introduction

1.1 Contexte de réalisation et spécificités

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la **population de nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au **31 décembre 2016**. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

- la Principauté de Monaco connaît cinq statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. Le pacte civil de solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent en droit interne ;
- l'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée ;
- les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution ;
- la petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée ;
- des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles proviennent d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

1.2 Chiffres clés et événements marquants 2016

Au 31 décembre 2016, la population de nationalité monégasque s'établit à **9 160 personnes**, en évolution par rapport à l'année précédente (+1,2 %).

L'âge moyen s'établit à **44,1 ans** et l'âge médian à **46,4 ans**, avec un écart entre les femmes et les hommes toujours marqué (respectivement +5,7 et +8,1 ans).

5,2 % des Monégasques déclarent habiter à l'étranger, dont 4,2 % en France. Plus de **40 %** de la population est mariée.

La natalité est toujours élevée avec **119 naissances** (taux de natalité de **13,1 ‰**) et un Indice Synthétique de Fécondité à **2,5 enfants par femme** (supérieur à 2 depuis 2004). L'âge moyen de la mère au 1^{er} enfant est de **31,2 ans** en 2016, celui de la mère à la naissance est de **32,1 ans**.

82 décès ont été enregistrés pour un taux de mortalité de **9,0 ‰**. L'espérance de vie à la naissance en 2014-2016 continue de progresser à **85,4 ans** (**82,7 ans** pour les hommes et **88,2 ans** pour les femmes).

80 mariages concernant au moins une personne de nationalité monégasque ont été célébrés. Le taux de nuptialité (**8,7 ‰**) retrouve un niveau comparable à 2013, en deçà de la moyenne observée depuis dix ans (9,6 ‰).

L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression. Il est de **31,4 ans** pour les hommes et de **29,5 ans** pour les femmes pour la période 2010-2016.

Le nombre de divorces en 2016 n'est pas encore définitivement connu, compte tenu des délais inhérents aux procédures légales. Il y a eu **34 divorces** en 2015, soit un taux brut de divorce de **3,8 ‰**, nettement en deçà de la moyenne observée depuis dix ans (4,9 ‰).

2 Évolution et structure de la population

2.1 Évolution de la population 1951-2016

2.1.1 La croissance de la population se stabilise depuis trois ans

Évolution du nombre de Monégasques, proportion hommes/femmes et sex ratio¹

Évolution							
	Ensemble	annuelle	Hommes	Poids	Femmes	Poids	Sex ratio
1951	3 004	n.d.	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7
2015	9 050	1,1%	4 005	44,3%	5 045	55,7%	79,4
2016	9 160	1,2%	4 065	44,4%	5 095	55,6%	79,8

Au 31 décembre 2016, on dénombre **9 160** Monégasques (+1,2 %).

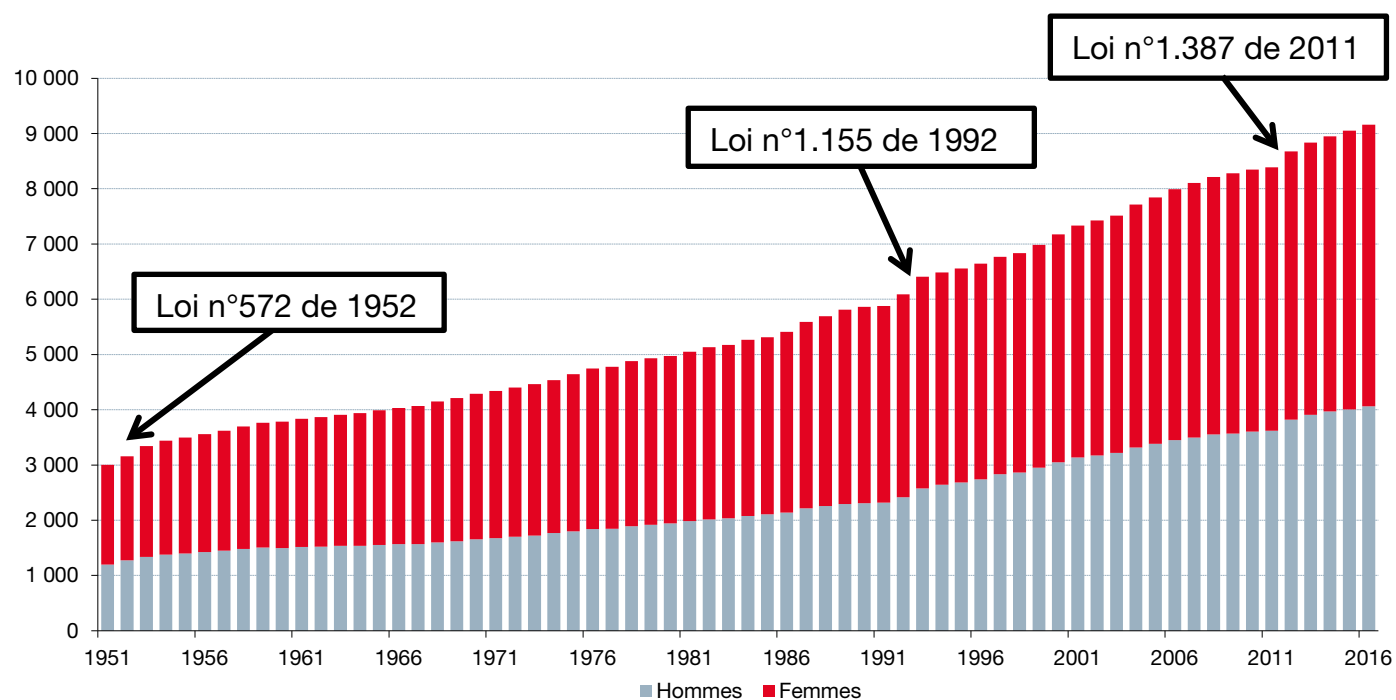
Après une année 2012 marquée par une forte augmentation de la population monégasque liée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation² (décembre 2011), la croissance se tasse et retrouve un rythme conforme à la précédente période de stabilité législative en la matière (1994-2008).

¹ Voir définition : sex ratio

² Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

2.1.2 Une croissance liée aux changements de législation

Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe



Sur une longue période, hormis les années d'un changement de législation (1952, 1992 et 2011), la croissance est régulière.

Les femmes sont majoritaires depuis 1951, même si la proportion d'hommes a lentement mais régulièrement augmenté pour atteindre aujourd'hui **44,4 %**, notamment en raison de la dernière évolution du cadre légal en décembre 2011.

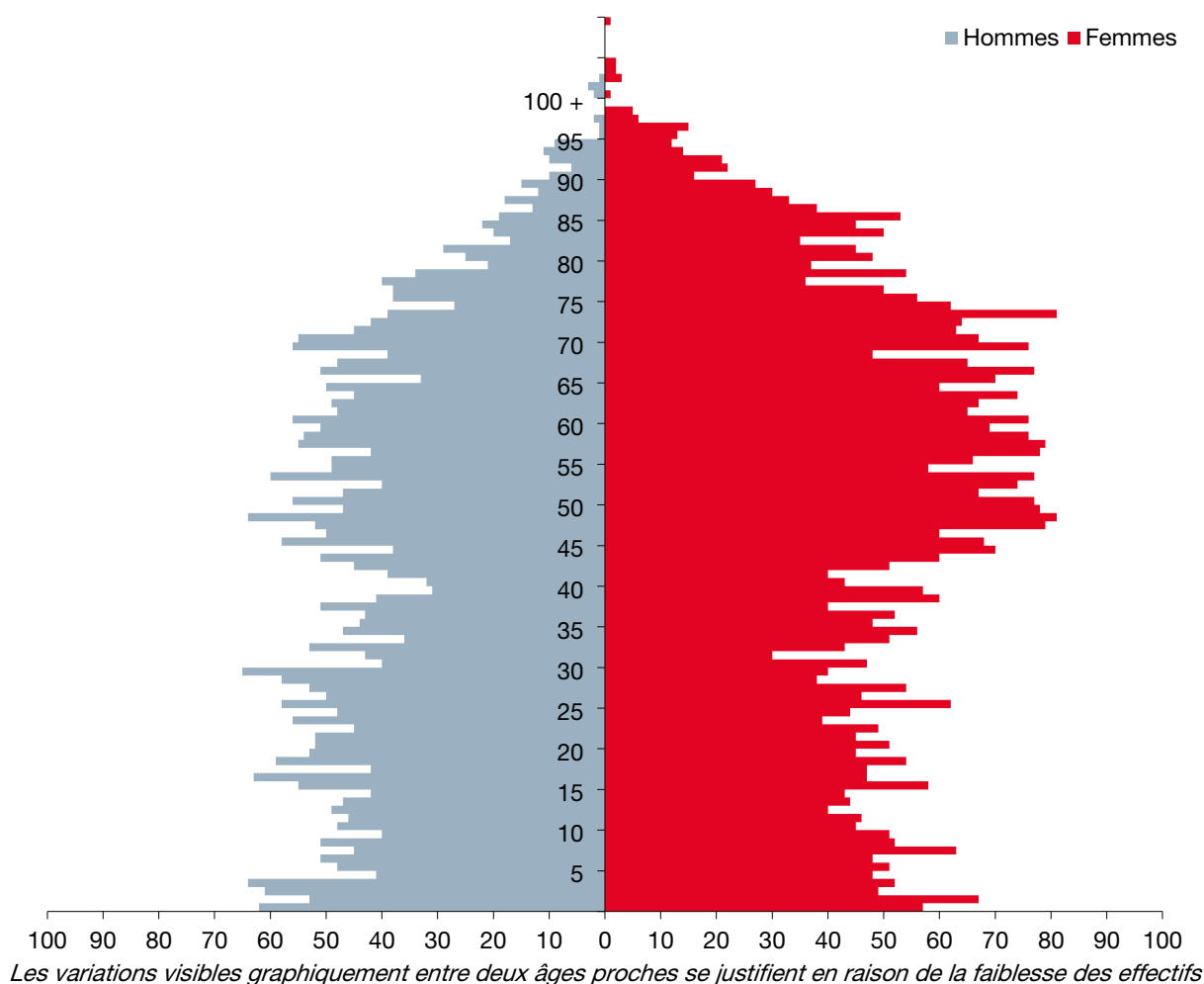
2.2 Structure de la population 2016

2.2.1 Une population âgée

Âge moyen¹ et âge médian² 2016

	Ensemble	Hommes	Femmes
âge moyen	44,1	40,9	46,6
âge médian	46,4	41,4	49,5

Pyramide des âges 2016



La pyramide des âges des Monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » à partir de 40 ans. Il s'agit des acquisitions de la nationalité par mariage et par Ordonnance Souveraine. L'ancien cadre légal, où seule la femme pouvait prétendre à obtenir la nationalité après 5 ans de mariage explique le déséquilibre général homme/femme.

En conséquence, l'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,7 et +8,1 ans) que chez les hommes.

Le changement de législation de 2011 va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage. Quel que soit le sexe, elles se produiront cependant plus tard.

Avant 40 ans, les effectifs sont stables, à environ 100 individus en moyenne par classe d'âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

18,9 % de la population est âgée de 16 ans et moins et **25,1 %** de 65 ans et plus.

¹ Voir définitions : âge et âge moyen

² Voir définitions : âge et âge médian

2.2.2 5,2 % des Monégasques résident à l'étranger

Population par pays de résidence¹

	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,8%	95,1%	94,6%
France	4,2%	4,1%	4,3%
Suisse	0,3%	0,2%	0,3%
Italie	0,2%	0,1%	0,2%
États-Unis d'Amérique	0,1%	0,2%	0,1%
Autres pays	0,4%	0,4%	0,4%

Les Monégasques résident en très grande majorité en Principauté, à **94,8 %**. Les Monégasques vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.3 Les Monégasques sont nés en majorité à Monaco

Population par pays de naissance

	Ensemble	Nombre		Poids		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 776	2 827	2 949	63,1%	69,5%	57,9%
France	2 446	932	1 514	26,7%	22,9%	29,7%
Italie	223	82	141	2,4%	2,0%	2,8%
États-Unis d'Amérique	74	35	39	0,8%	0,9%	0,8%
Suisse	46	24	22	0,5%	0,6%	0,4%
Maroc	45	9	36	0,5%	0,2%	0,7%
Belgique	44	13	31	0,5%	0,3%	0,6%
Algérie	43	14	29	0,5%	0,3%	0,6%
Royaume-Uni	43	13	30	0,5%	0,3%	0,6%
Allemagne	37	15	22	0,4%	0,4%	0,4%
Espagne	28	7	21	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	19	8	11	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	18	5	13	0,2%	0,1%	0,3%
Tunisie	18	6	12	0,2%	0,1%	0,2%
Brésil	17	5	12	0,2%	0,1%	0,2%
Autres	283	70	213	3,1%	1,7%	4,2%
Total	9 160	4 065	5 095	100%	100%	100%

63,1 % des Monégasques sont nés à Monaco, 69,5 % des hommes contre 57,9 % des femmes.

715 Monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir définition : pays de résidence

2.2.4 Plus de 40 % de la population est mariée

Population par situation familiale¹

	Ensemble	Nombre		Poids		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Mariés	3 732	1 755	1 977	40,7%	43,2%	38,8%
Célibataires	3 687	1 901	1 786	40,3%	46,8%	35,1%
Divorcés	1 088	319	769	11,9%	7,8%	15,1%
Veufs	628	78	550	6,9%	1,9%	10,8%
Séparés	25	12	13	0,3%	0,3%	0,3%
Total	9 160	4 065	5 095	100%	100%	100%

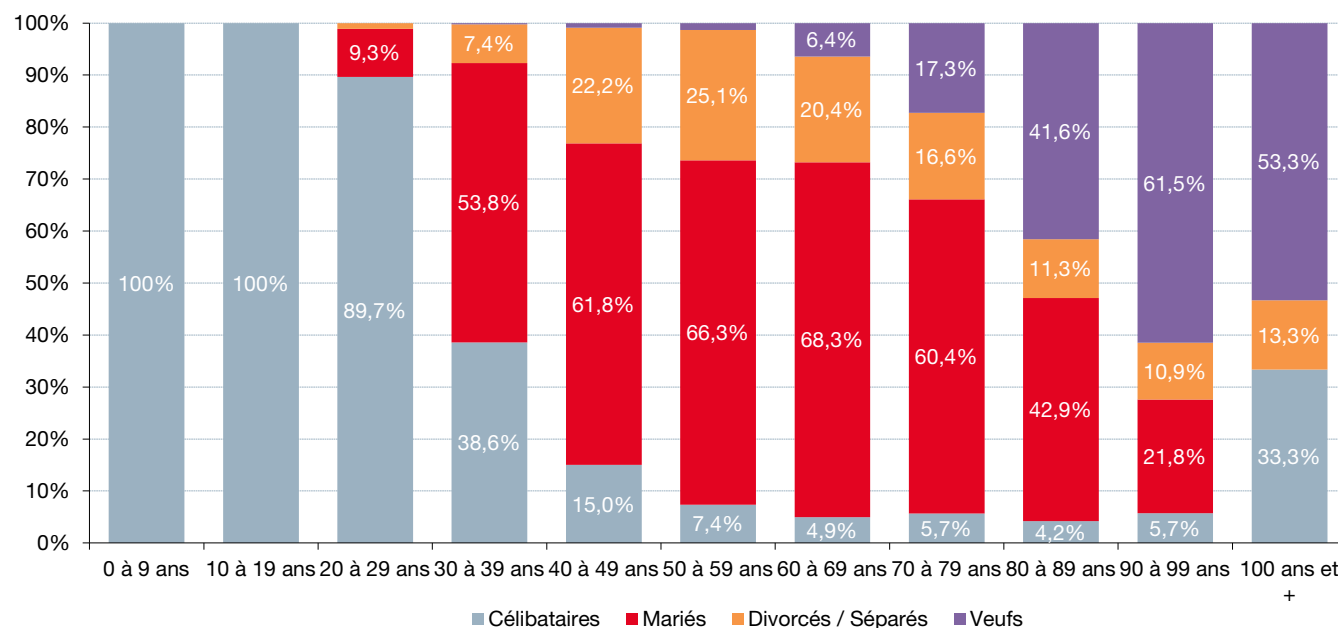
40,7 % des Monégasques sont mariés (43,2 % des hommes et 38,8 % des femmes) et **40,3 %** sont célibataires (46,8 % des hommes et 35,1 % des femmes).

15,1 % des femmes sont divorcées contre 7,8 % des hommes.

Population par situation familiale et par âge

	Célibataires			Mariés			Divorcés / Séparés			Veufs		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	1 054	516	538	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	973	504	469	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	901	500	401	93	31	62	11	6	5	0	0	0
30 à 39 ans	352	192	160	491	216	275	68	21	47	2	0	2
40 à 49 ans	166	89	77	684	310	374	246	77	169	10	0	10
50 à 59 ans	90	42	48	811	359	452	307	99	208	16	3	13
60 à 69 ans	57	21	36	787	372	415	235	71	164	74	11	63
70 à 79 ans	54	24	30	573	294	279	158	41	117	164	20	144
80 à 89 ans	25	6	19	255	141	114	67	14	53	247	29	218
90 à 99 ans	10	2	8	38	32	6	19	2	17	107	14	93
100 ans et +	5	5	0	0	0	0	2	0	2	8	1	7
Total	3 687	1 901	1 786	3 732	1 755	1 977	1 113	331	782	628	78	550

Lecture : Parmi les Monégasques de 60-69 ans, 57 sont célibataires, 787 sont mariés, 235 divorcés ou séparés et 74 veufs.



La part de divorcés ou séparés est la plus élevée dans la tranche des 50 à 59 ans avec **25,1 %** des Monégasques.

¹ Voir définition : situation familiale

3 Naissance¹ et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Une natalité toujours élevée

Naissances avec taux de natalité² et sex ratio à la naissance³

	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	105	50	55	90,9	17,9‰
1992	78	41	37	110,8	12,8‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	84	47	37	127,0	12,4‰
1998	102	54	48	112,5	14,9‰
1999	83	39	44	88,6	11,9‰
2000	105	60	45	133,3	14,6‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	82	39	43	90,7	11,0‰
2003	90	46	44	104,5	12,0‰
2004	86	47	39	120,5	11,1‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	89	47	42	111,9	11,1‰
2007	90	40	50	80,0	11,1‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	107	45	62	72,6	12,9‰
2010	100	51	49	104,1	12,0‰
2011	98	48	50	96,0	11,7‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	117	65	52	125,0	13,2‰
2014	111	62	49	126,5	12,4‰
2015	120	53	67	79,1	13,3‰
2016	119	62	57	108,8	13,0‰

119 naissances ont eu lieu en 2016 ce qui constitue le nombre absolu le plus élevé après l'année 2015. Le taux de natalité s'établit à 13,0 ‰, légèrement au-dessus de la moyenne observée depuis 1990 (12,7 ‰).

Pour l'ensemble des naissances depuis 1951, le sex ratio à la naissance est de **106,1 garçons pour 100 filles**.

¹ Voir définition : naissance

² Voir définition : taux de natalité

³ Voir définition : sex ratio

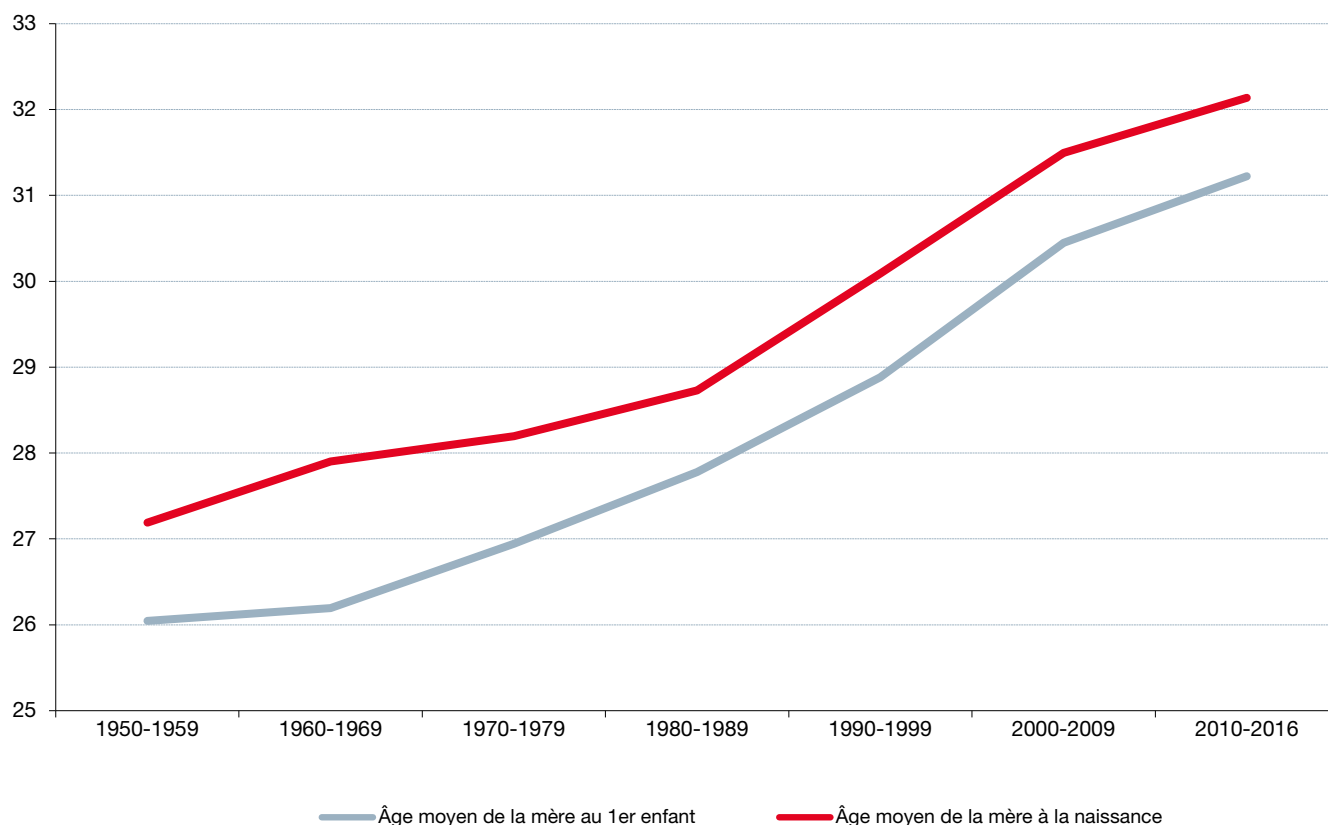
3.2 Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque. Cela peut donc amener à ce que les âges moyens des parents au 1^{er} enfant et à la naissance soient légèrement surévalués.

3.2.1 Les âges moyen de la mère au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950

Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance

	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant	Âge moyen de la mère à la naissance		Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant	Âge moyen de la mère à la naissance
1950-1959	26,0	27,2	2010	30,7	31,7
1960-1969	26,2	27,9	2011	31,0	31,7
1970-1979	26,9	28,2	2012	30,7	32,1
1980-1989	27,8	28,7	2013	30,7	31,9
1990-1999	28,9	30,1	2014	31,6	32,2
2000-2009	30,4	31,5	2015	32,5	33,1
2010-2016	31,2	32,1	2016	31,2	32,1



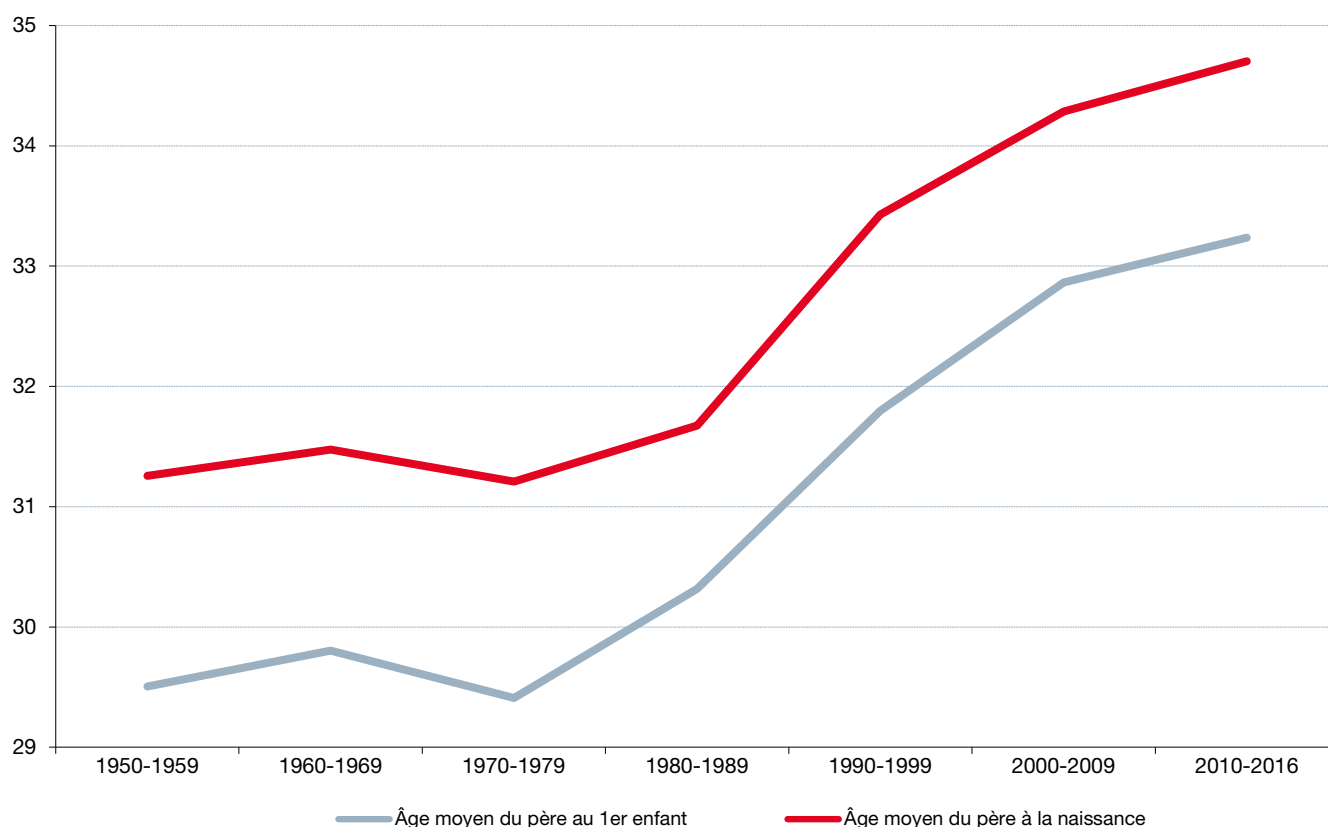
Depuis les années 1950, les âges moyens des mères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont cessé de progresser. L'écart entre ces deux âges reste d'environ un an depuis 1970.

En 2016, ils atteignent respectivement **32,1** et **31,2 ans**.

3.2.2 Les âges moyen du père au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970

Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance

	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant	Âge moyen du père à la naissance		Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant	Âge moyen du père à la naissance
1950-1959	29,5	31,3	2010	33,3	34,1
1960-1969	29,8	31,5	2011	32,8	34,0
1970-1979	29,4	31,2	2012	32,1	34,6
1980-1989	30,3	31,7	2013	32,3	34,0
1990-1999	31,8	33,4	2014	33,8	34,8
2000-2009	32,9	34,3	2015	34,9	36,0
2010-2016	33,2	34,7	2016	33,2	35,1



Comparativement aux mères, les âges moyens des pères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont augmenté qu'à partir des années 1980.

En 2016, ils atteignent **33,2** et **35,1 ans**.

3.3 Fécondité

Les enfants nés monégasques ne sont pas forcément issus d'une mère monégasque. Étant donné que les indicateurs de fécondité rapportent le nombre de naissances à la population des femmes monégasques, cela peut donc amener à une surévaluation de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)¹ et du taux de fécondité général².

3.3.1 Une fécondité toujours élevée : 2,5 enfants par femme en 2016

Évolution du taux de fécondité général et de l'ISF

	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000	6,4%	2,3
2001	6,5%	2,4
2002	4,9%	1,8
2003	5,3%	1,9
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	5,0%	2,1
2007	5,1%	2,2
2008	5,7%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,7%	2,3
2011	5,4%	2,3
2012	4,9%	2,0
2013	6,4%	2,6
2014	6,0%	2,4
2015	6,9%	2,6
2016	6,4%	2,5

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

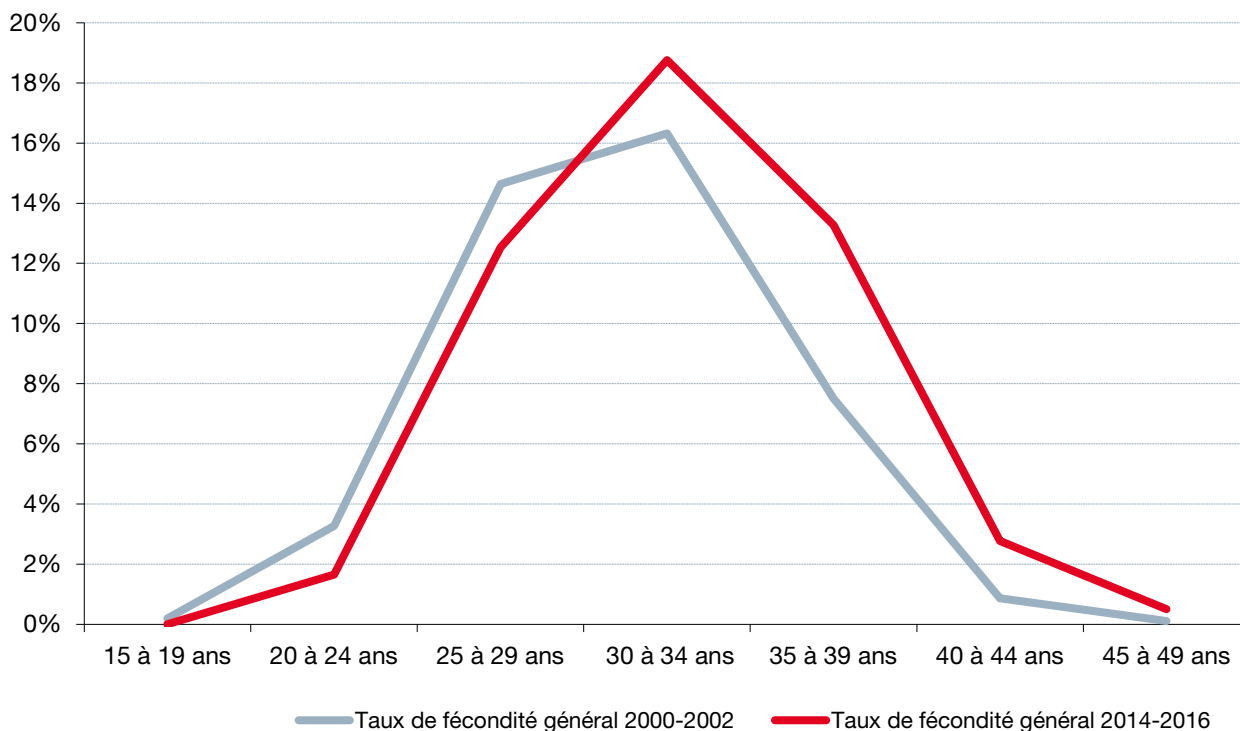
En 2016, le taux de fécondité général s'établit à **6,4 %**. Conséquence du nombre élevé de naissances, l'ISF est de **2,5 enfants par femme**.

¹ Voir définition : indice synthétique de fécondité (ISF)

² Voir définition : taux de fécondité général

3.3.2 La fécondité reste maximale entre 30 et 34 ans

Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : Plus de 13 % des femmes de 35-39 ans ont mis au monde un enfant entre 2014 et 2016 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 7,5 %

Les taux de fécondité généraux de 2014-2016 sont inférieurs à ceux de 2000-2002 entre 15 et 29 ans, mais sont supérieurs à partir de 30 ans. Ainsi, 2,8 % des femmes de 40 à 44 ans et 0,5 % des femmes de 45 à 49 ans ont mis au monde un enfant entre 2014 et 2016 contre respectivement 0,9 % et 0,1 % entre 2000 et 2002.

4 Décès¹ et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Un taux de mortalité dans la moyenne des dix dernières années

Décès avec taux de mortalité²

	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	14	8	6	4,7‰
1960	45	29	16	11,9‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	63	36	27	10,7‰
1991	58	31	27	9,9‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	46	22	24	7,2‰
1994	72	37	35	11,1‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	83	35	48	11,6‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	65	32	33	8,0‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	88	43	45	10,6‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	75	36	39	8,5‰
2014	73	32	41	8,2‰
2015	96	44	52	10,6‰
2016	82	35	47	9,0‰

En 2016, 82 Monégasques sont décédés, 35 hommes et 47 femmes. Le taux de mortalité est de **9,0 ‰**, égal à la moyenne de ces dix dernières années.

¹ Voir définition : décès

² Voir définition : taux de mortalité

4.2 Espérance de vie¹ et âge moyen au décès

L'historique de l'espérance de vie a pu être reconstitué depuis l'année 2000.

Le choix méthodologique retenu pour la présentation des calculs a été de regrouper sur trois années la population par sexe et les décès par tranche d'âge.

4.2.1 Un écart d'espérance de vie à la naissance de 5,5 ans entre hommes et femmes

Espérance de vie 2014-2016 par tranche d'âge

Âge	Espérance de vie 2014-2016		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	85,4	82,7	88,2
1 à 4 ans	84,6	82,2	87,2
5 à 9 ans	80,6	78,2	83,2
10 à 14 ans	75,6	73,2	78,2
15 à 19 ans	70,6	68,2	73,2
20 à 24 ans	65,6	63,2	68,2
25 à 29 ans	60,8	58,6	63,2
30 à 34 ans	55,8	53,6	58,2
35 à 39 ans	50,8	48,6	53,2
40 à 44 ans	45,8	43,6	48,2
45 à 49 ans	40,8	38,6	43,2
50 à 54 ans	36,1	34,0	38,2
55 à 59 ans	31,6	29,5	33,7
60 à 64 ans	26,9	24,6	29,2
65 à 69 ans	23,2	21,4	24,9
70 à 74 ans	19,0	16,9	21,0
75 à 79 ans	14,9	13,4	16,4
80 à 84 ans	11,3	9,7	12,8
85 à 89 ans	8,1	7,2	8,8
90 à 94 ans	5,8	5,4	6,0
95 à 99 ans	3,8	4,0	3,7
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Lecture : Pour les personnes âgées entre 70 et 74 ans, l'espérance de vie est de 19,0 ans (16,9 ans pour les hommes et 21,0 ans pour les femmes)

L'espérance de vie à la naissance s'établit à **85,4 ans (82,7 ans pour les hommes et 88,2 ans pour les femmes)**.

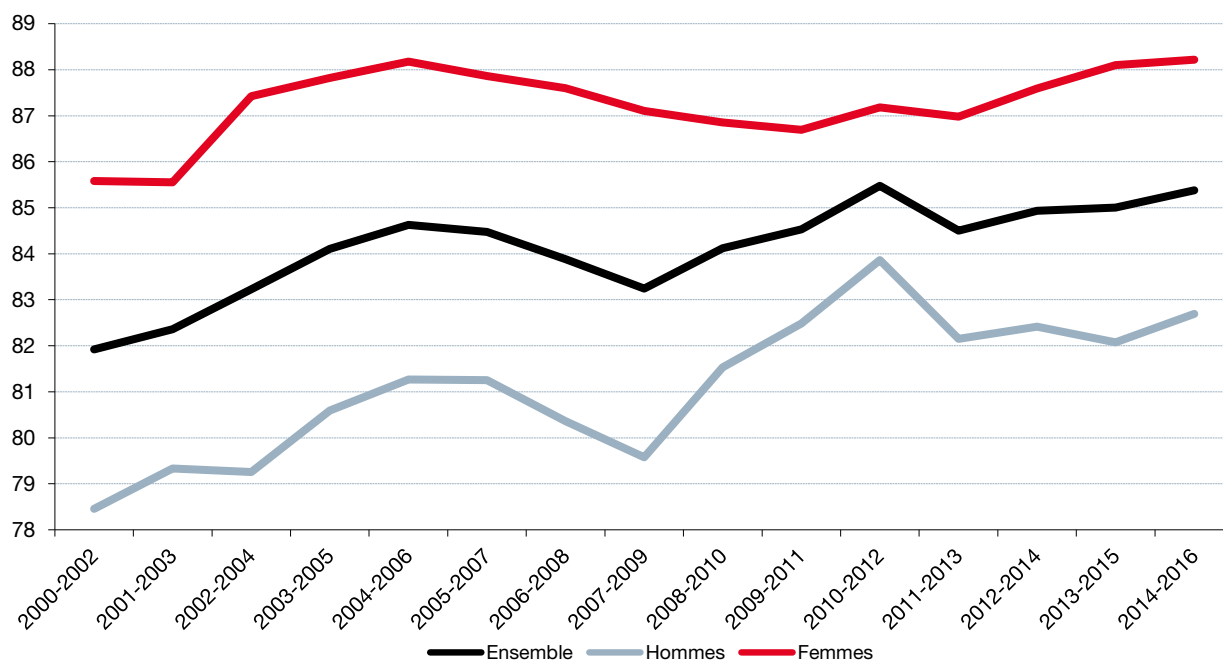
Dans les conditions de mortalité observées entre 2014 et 2016, les hommes monégasques de 85 à 89 ans peuvent s'attendre à vivre **7,2 ans** de plus, bien au-delà des 82,7 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance.

¹ Voir définition : espérance de vie

4.2.2 L'espérance de vie à la naissance continue de progresser

Évolution de l'espérance de vie à la naissance

	Ensemble	Hommes	Femmes
2000-2002	81,9	78,5	85,6
2001-2003	82,4	79,3	85,6
2002-2004	83,2	79,3	87,4
2003-2005	84,1	80,6	87,8
2004-2006	84,6	81,3	88,2
2005-2007	84,5	81,3	87,9
2006-2008	83,9	80,4	87,6
2007-2009	83,2	79,6	87,1
2008-2010	84,1	81,5	86,9
2009-2011	84,5	82,5	86,7
2010-2012	85,5	83,9	87,2
2011-2013	84,5	82,2	87,0
2012-2014	84,9	82,4	87,6
2013-2015	85,0	82,1	88,1
2014-2016	85,4	82,7	88,2



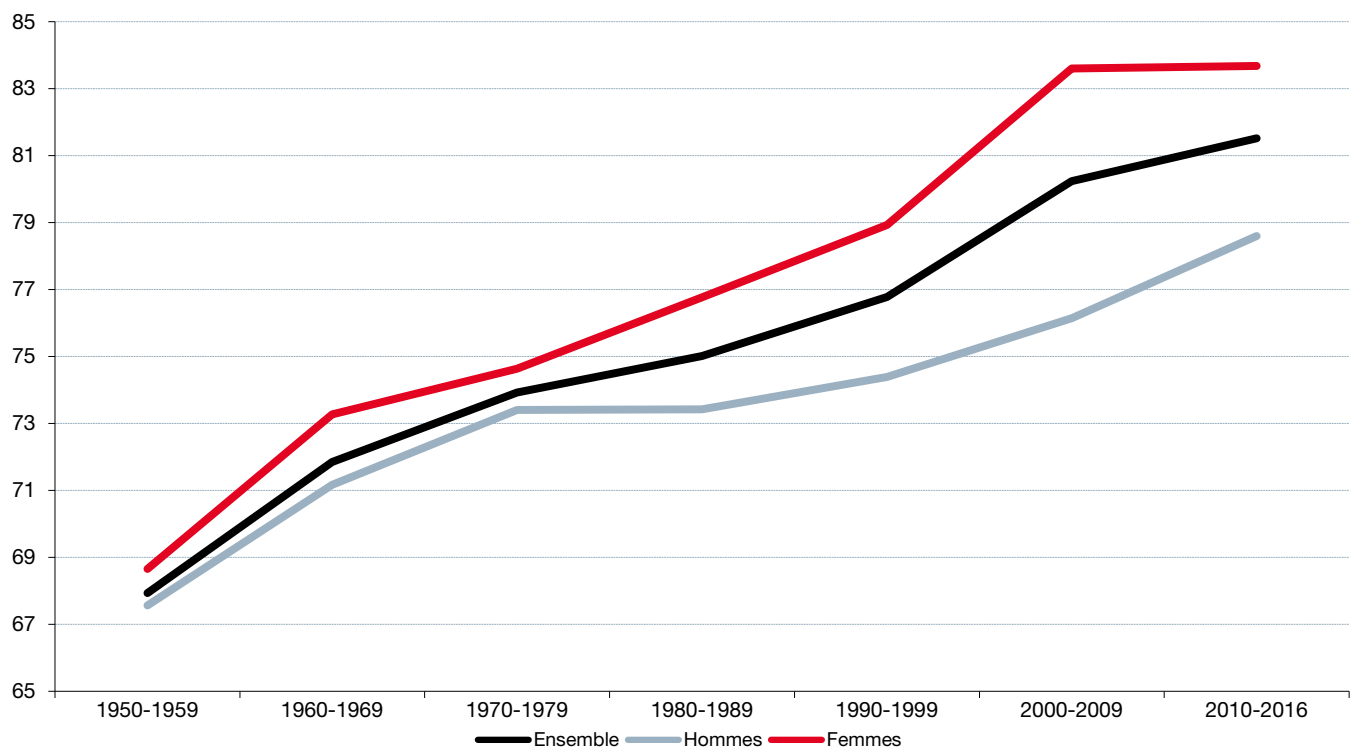
Depuis 2000-2002, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 3,5 ans (4,2 ans pour les hommes et 2,6 ans pour les femmes).

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes est de 5,5 ans en 2014-2016 alors qu'il s'était réduit à 3,3 ans en 2010-2012. Il était de 7,1 ans en 2000-2002.

4.2.3 L'âge moyen au décès est au plus haut

Âge moyen au décès

	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1959	67,9	67,6	68,6
1960-1969	71,9	71,2	73,3
1970-1979	73,9	73,4	74,6
1980-1989	75,0	73,4	76,8
1990-1999	76,8	74,4	78,9
2000-2009	80,2	76,1	83,6
2010-2016	81,5	78,6	83,7



L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans, passant de 67,9 ans au début des années 50 à 81,5 ans en 2010-2016.

L'écart entre les hommes et les femmes a augmenté et atteint 5,1 ans en 2010-2016.

5 Mariages¹ et divorces

5.1 Mariages

Sont considérés dans cette partie les mariages dont au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du mariage.

5.1.1 Une nuptialité plus basse en 2016

Mariages et taux de nuptialité²

	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	55	12,8‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	80	12,2‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	67	9,1‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	62	7,7‰
2008	89	10,8‰
2009	92	11,1‰
2010	86	10,3‰
2011	86	10,3‰
2012	69	8,0‰
2013	74	8,4‰
2014	91	10,2‰
2015	97	10,7‰
2016	80	8,7‰

80 mariages ont été célébrés en 2016. Après deux années élevées, le taux de nuptialité en 2016 est de **8,7 ‰**. Il retrouve un niveau comparable à 2013, en deçà de la moyenne observée depuis dix ans (9,6 ‰).

¹ Voir définition : mariage

² Voir définition : taux de nuptialité

5.1.2 Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e)

Mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	49	16	2	67
1995	55	22	3	80
1996	52	22	2	76
1997	66	14	3	83
1998	50	21	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	17	3	59
2001	52	13	2	67
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	46	21	5	72
2005	50	19	3	72
2006	50	25	2	77
2007	40	19	3	62
2008	58	24	7	89
2009	58	30	4	92
2010	65	17	4	86
2011	57	28	1	86
2012	48	20	1	69
2013	52	19	3	74
2014	68	20	3	91
2015	72	21	4	97
2016	52	26	2	80

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

La très grande majorité des mariages rassemble un époux monégasque et un époux français. En 2016, 2 mariages entre deux Monégasques ont été célébrés.

5.1.3 Près de 90 % des mariages célébrés à Monaco

Mariages selon le pays de célébration

	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2016
Monaco	74,7%	75,1%	81,3%	87,7%	89,7%	86,8%	89,9%
France	20,2%	18,9%	13,8%	9,4%	7,4%	6,9%	6,2%
Etranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,9%	2,9%	2,9%	6,3%	3,9%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,7% des mariages ont été célébrés à Monaco

La part des mariages célébrés civilement à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France pour atteindre **89,9 %** en 2010-2016.

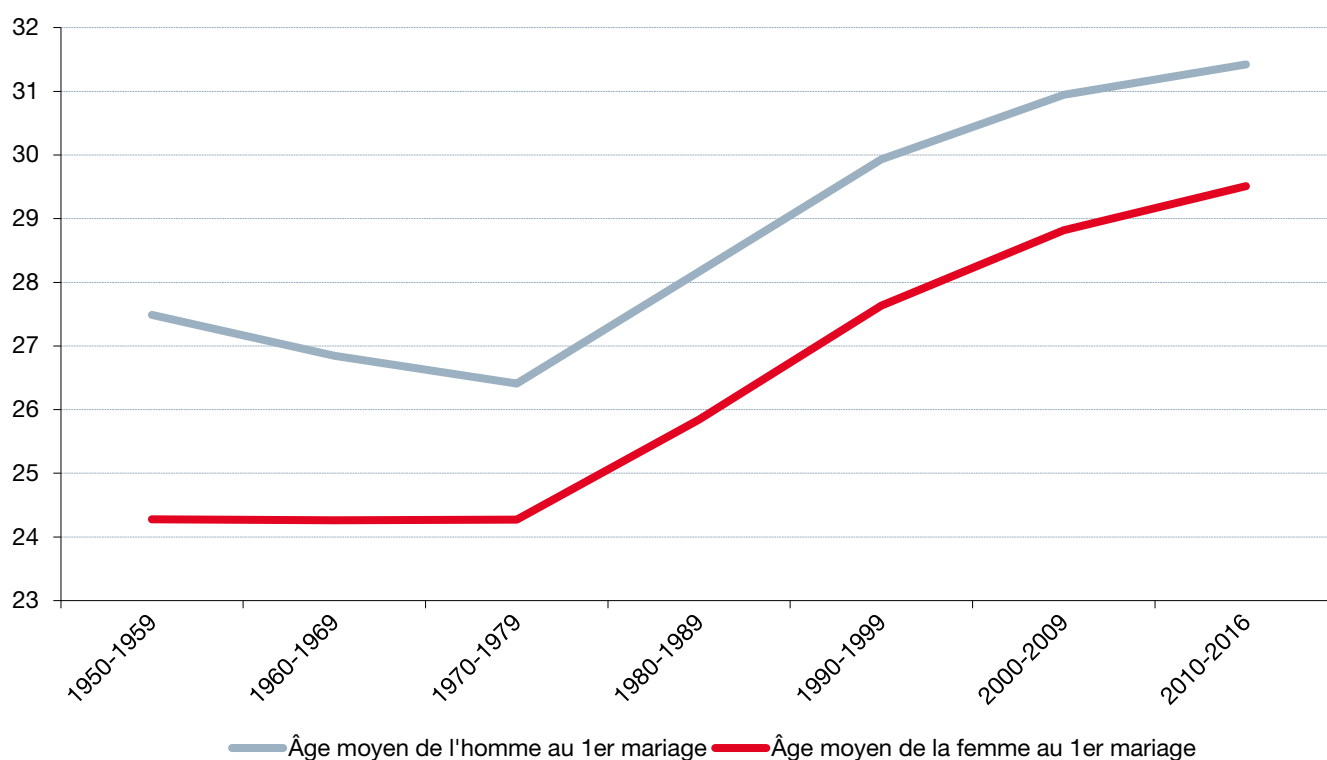
5.1.4 L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression

Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse de ne considérer que les mariages de célibataires où les deux époux sont âgés de strictement moins de 50 ans.

Pour cette estimation, les mariages considérés ci-dessous retiennent que les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non constitués d'un divorcé).

Évolution de l'âge moyen des célibataires au mariage (estimation)

	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes
1950-1959	27,5	24,3
1960-1969	26,8	24,3
1970-1979	26,4	24,3
1980-1989	28,2	25,8
1990-1999	29,9	27,6
2000-2009	30,9	28,8
2010-2016	31,4	29,5



L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1970. En effet, les générations de 1950 à 1979 se mariaient en moyenne à 27 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes. Cet âge a depuis connu une hausse continue pour s'établir en 2010-2016 à **31,4 ans** pour les hommes et à **29,5 ans** pour les femmes.

5.2 Divorces¹

Sont considérés dans cette partie les divorces où au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du divorce.

5.2.1 34 divorces en 2015, au plus bas depuis 2005

Nombre de divorces et taux brut de divorce²

	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	16	3,2‰
1990	25	4,3‰
1991	32	5,4‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	41	5,5‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	33	4,2‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	37	4,4‰
2011	38	4,5‰
2012	43	5,0‰
2013	44	5,0‰
2014	38	4,2‰
2015	34	3,8‰
2016	35 (p)	n.s.

Il y a eu **34 divorces** en 2015, soit un taux brut de divorce de **3,8 ‰**, nettement en deçà de la moyenne observée depuis dix ans (4,9 ‰).

Sur longue période, ce taux est relativement stable depuis 1970, se situant entre 4 et 5 ‰.

¹ Voir définition : divorce

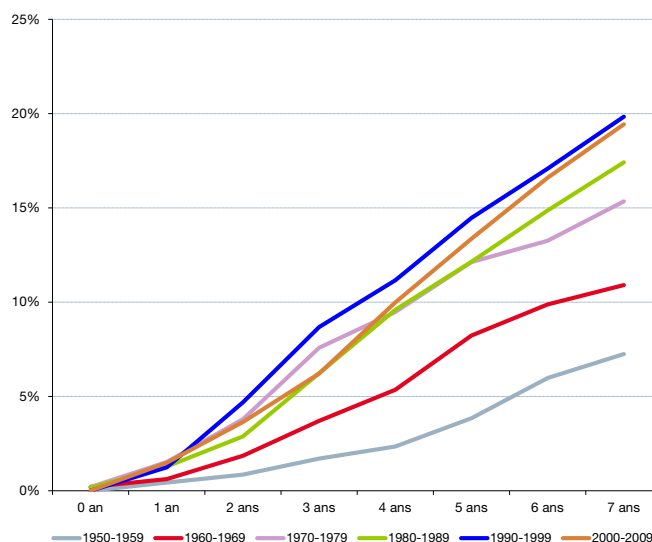
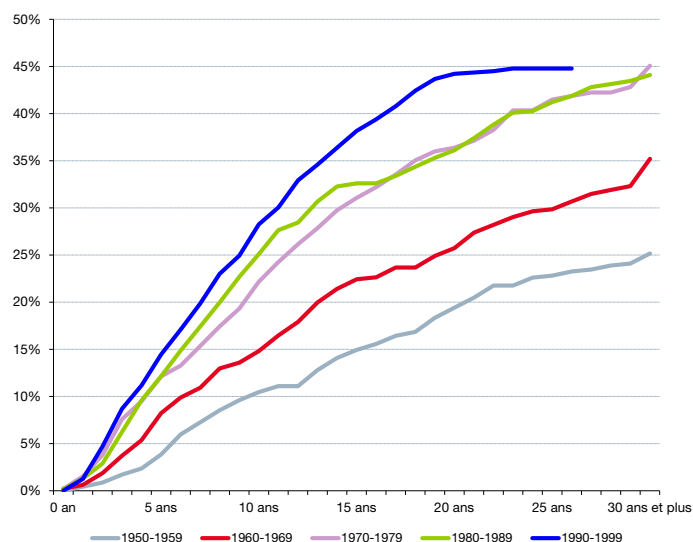
² Voir définition : taux brut de divorce

5.2.2 Près de 45 % des unions rompues pour la génération de mariage 1990-1999

Évolution du taux de divorce cumulés par durée du mariage

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,3%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,9%	3,8%	2,9%	4,7%	3,6%
3 ans	1,7%	3,7%	7,6%	6,2%	8,7%	6,2%
4 ans	2,3%	5,3%	9,5%	9,6%	11,2%	10,0%
5 ans	3,8%	8,2%	12,1%	12,1%	14,5%	13,4%
6 ans	6,0%	9,9%	13,3%	14,9%	17,1%	16,6%
7 ans	7,2%	10,9%	15,3%	17,4%	19,8%	19,4%
8 ans	8,5%	13,0%	17,4%	20,0%	23,0%	21,7%
9 ans	9,6%	13,6%	19,3%	22,7%	24,9%	24,4%
10 ans	10,4%	14,8%	22,2%	25,1%	28,2%	25,4%
11 ans	11,1%	16,5%	24,2%	27,6%	30,0%	26,6%
12 ans	11,1%	17,9%	26,1%	28,4%	32,9%	27,3%
13 ans	12,8%	20,0%	27,8%	30,7%	34,6%	28,2%
14 ans	14,1%	21,4%	29,7%	32,3%	36,4%	28,3%
15 ans	14,9%	22,4%	31,1%	32,6%	38,2%	28,5%
16 ans	15,6%	22,6%	32,2%	32,6%	39,4%	28,9%
17 ans	16,4%	23,7%	33,5%	33,4%	40,8%	///
18 ans	16,8%	23,7%	35,0%	34,3%	42,4%	///
19 ans	18,3%	24,9%	36,0%	35,3%	43,7%	///
20 ans	19,4%	25,7%	36,4%	36,1%	44,2%	///
21 ans	20,5%	27,4%	37,1%	37,4%	44,4%	///
22 ans	21,7%	28,2%	38,3%	38,8%	44,5%	///
23 ans	21,7%	29,0%	40,3%	40,1%	44,8%	///
24 ans	22,6%	29,6%	40,3%	40,3%	44,8%	///
25 ans	22,8%	29,8%	41,5%	41,2%	44,8%	///
26 ans	23,2%	30,7%	41,9%	41,9%	44,8%	///
27 ans	23,5%	31,5%	42,2%	42,8%	///	///
28 ans	23,9%	31,9%	42,2%	43,1%	///	///
29 ans	24,1%	32,3%	42,8%	43,5%	///	///
30 ans et plus	25,2%	35,2%	45,1%	44,1%	///	///

Lecture : Parmi les mariages de 1990-1999, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.



Sur longue période, les taux de divorce cumulés augmentent. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-1959 est de 25,2 % contre 45,0 % pour la génération des mariages de 1970-1979. Cependant, depuis la génération de mariages 1970-1979, les taux de divorce cumulés semblent se stabiliser autour de 45 %.

La génération de mariages 1990-1999 a divorcé plus vite que les deux précédentes. Cependant, son taux de divorce cumulé semble au final également plafonner à ce niveau.

La proportion d'unions rompues au bout de sept ans pour la génération de mariages 2000-2009 est légèrement inférieure à celle de la génération de mariages 1990-1999 (19,4 % contre 19,8 %).

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 La majorité des Monégasques l'est par filiation

Population par mode d'obtention de la nationalité

	Nombre			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	5 968	3 027	2 941	65,2%	74,5%	57,7%
Mariage	1 776	244	1 532	19,4%	6,0%	30,1%
OS de Naturalisation	1 341	756	585	14,6%	18,6%	11,5%
Autres*	75	38	37	0,8%	0,9%	0,7%
Total	9 160	4 065	5 095	100%	100%	100%

**dont Ordonnance Souveraine de Réintégration*

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 65,2 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19,4 % par mariage et 14,6 % par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Près de deux tiers des Monégasques ont acquis la nationalité par filiation (74,5 % des hommes et 57,7 % des femmes).

Près d'un Monégasque sur cinq a acquis la nationalité par mariage (6,0 % des hommes et 30,1 % des femmes).

Les acquisitions de nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation représentent 14,6 % de l'ensemble de la population.

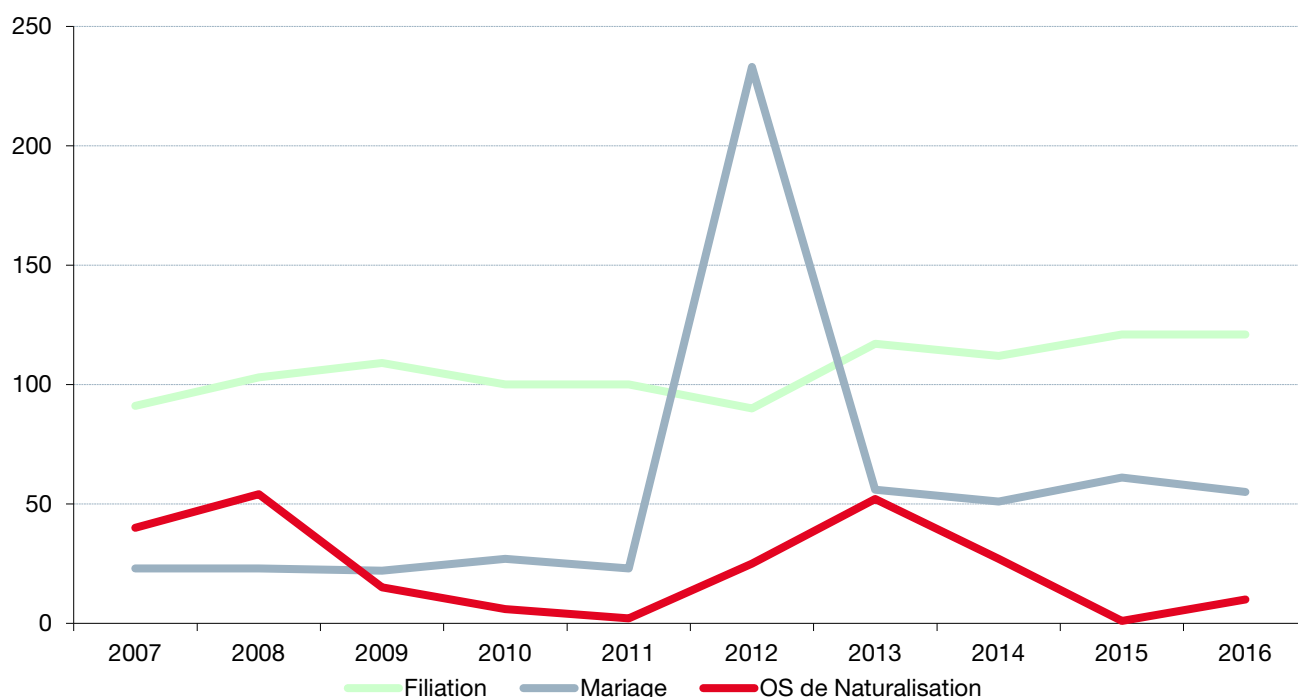
6.2 Le nombre d'obtention de la nationalité par mariage est stable depuis 2013

Obtention de la nationalité par année

Année d'obtention	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2005	105	54	51	18	0	18	47	31	16
2006	93	48	45	29	0	29	64	38	26
2007	91	40	51	23	0	23	40	23	17
2008	103	51	52	23	0	23	54	34	20
2009	109	46	63	22	0	22	15	11	4
2010	100	51	49	27	0	27	6	3	3
2011	100	49	51	23	0	23	2	1	1
2012	90	41	49	233	176	57	25	10	15
2013	117	65	52	56	25	31	52	27	25
2014	112	63	49	51	14	37	27	15	12
2015	121	54	67	61	19	42	1	1	0
2016	121	63	58	55	24	31	10	5	5

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : En 2016, 121 Monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 55 par mariage et 10 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



En 2016, **55 personnes** ont acquis la nationalité par mariage, **24 hommes** et **31 femmes**. Depuis le pic observé en 2012 dû à l'entrée en vigueur de la loi sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011¹, ce nombre est relativement stable.

Il y a eu dix obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2016, 5 hommes et 5 femmes.

¹ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

6.3 61,4 % des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage

Dans ce chapitre, les statistiques portent sur les acquisitions de nationalité par la Loi n°1.387 du 19 décembre 2011¹.

Hommes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387		Part	Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387
1940-1949	0	5	0,0%		2002	13
1950-1959	13	25	52,0%		2003	16
1960-1969	17	35	48,6%		2004	11
1970-1979	16	37	43,2%		2005	14
1980-1989	29	52	55,8%		2006	14
1990-1999	86	111	77,5%			
2000	14	19	73,7%			
2001	15	21	71,4%			
Total 1940-2001	190	305	62,3%			

Lecture : Sur 37 hommes s'étant mariés entre 1970 et 1979 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 16 l'ont fait soit 43,2 %.

Au 31 décembre 2011, **305 hommes** mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2016, **190** ont accompli la démarche soit **62,3 %**.

Femmes devenues Monégasques par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387		Part	Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387
1990-1999	9	26	34,6%		2007	29
2000-2004	20	33	60,6%		2008	33
2005	7	10	70,0%		2009	29
2006	17	22	77,3%		2010	36
Total 1990-2006	53	91	58,2%		2011	18

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariées entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 9 l'ont fait soit 34,6 %.

Au 31 décembre 2011, **91 femmes** mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2016, **53** ont accompli la démarche soit **58,2 %**.

¹ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

	Nationaux monégasques	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Union Européenne	Chine	Japon	Russie	États-Unis
% Hommes	44,4%	48,4%	48,5%	49,3%	49,5%	49,1%	49,3%	50,2%	48,9%	51,5%	48,6%	46,5%	49,6%
% Femmes	55,6%	51,6%	51,5%	50,7%	50,5%	50,9%	50,7%	49,8%	51,1%	48,5%	51,4%	53,5%	50,4%
Âge médian	46,4	41,2	45,5	45,8	42,3	42,8	40,0	39,3	42,6	37,0	46,5	38,7	38,0
Taux de natalité	13,0‰	12,0‰	8,0‰	9,0‰	10,5‰	9,0‰	11,9‰	10,7‰	10,0‰	12,4‰	8,3‰	12,7‰	12,6‰
Taux de mortalité	9,0‰	9,0‰	10,7‰	11,3‰	8,1‰	9,0‰	9,3‰	7,0‰	10,3‰	7,1‰	10,2‰	13,0‰	8,2‰
Espérance de vie à la naissance ⁽¹⁾	85,4	82,4	82,7	80,7	83,0	83,0	81,0	82,4	80,6	75,4	83,3	69,8	78,9
Âge moyen de la mère à la naissance	32,1	30,4	31,7	30,9	31,8	31,9	30,3	31,5	30,5	26,3	30,6	27,8	28,6
Indice Synthétique de Fécondité	2,5	2,0	1,4	1,5	1,5	1,3	1,8	1,5	1,6	1,6	1,4	1,7	1,9
Taux de nuptialité	8,7‰	3,7‰	3,2‰	4,9‰	5,0‰	3,6‰	4,3‰	3,6‰	4,2‰	9,3‰	5,5‰	9,2‰	6,8‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	31,7	33,0	34,2	33,6	32,6	34,9	30,9	34,8	n.d.	26,2	31,2	27,0	24,0
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	30,4	30,8	31,3	30,9	30,2	32,7	31,5	32,1	n.d.	24,4	29,7	24,4	23,7
Taux brut de divorce	3,8‰	2,0‰	1,4‰	2,0‰	2,1‰	2,1‰	1,9‰	2,4‰	2,0‰	1,8‰	1,7‰	4,5‰	2,8‰

*Espérance de vie à la naissance : donnée regroupée sur 2014-2016 pour la population de nationalité monégasque

Sources : ONU, Eurostat et Banque Mondiale

8 Définitions

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2014-2016 est de 82,7 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2014-2016 vivront en moyenne 82,7 ans. Ils vivront en moyenne 82,7 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles des années 2014-2016.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale : Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année $n-x$.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie 2016

Septembre 2017

Pour consulter les
publications de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la
newsletter de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian
98000 MONACO
www.imsee.mc

